N° 1000 — 7e Année — Vendredi 20 Décembre 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 30 rue des Ursules, 30 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 30

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Téléphone

TARIF DES ANNONCES
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . 1 fr. 00 —

Les annonces restent reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Les SCANDALES

Nous voici revenus en pleins scandales.

La nécessité de cette résurrection de l'affaire de Panama ne se faisait pas absolument sentir. Trois ans déjà avaient passé sur tous les incidents scandaleux qui pendant trop longtemps alimentèrent la curiosité malsaine du public et déchaînèrent si violemment les passions des partis. La justice avait prononcé. Plusieurs avaient expié. Et Bathaut est encore en prison.

Des coupables ont-ils échappé, comme on l'affirme? Peut-être. Mais la prescription sera bientôt acquise. A défaut de châtiment, la leçon a été terrible, exemplaire, et suffisante pour donner à réfléchir à ceux qui seraient tentés de chercher dans la finance des profits illicites et inavouables. Certains même, simplement soupçonnés, dénoncés par la presse, ont été moralement précipités de la haute situation où ils étaient placés et se trouvent aujourd'hui réduits à une posture chancelante, humiliée, destructive à jamais de l'avenir politique auquel ils étaient destinés.

Quel besoin de s'acharner après ces vaincus? Quelle cruauté de les poursuivre, dans leur détresse, de haines inexpiables et irrémissibles!

Les événements, sans doute, ont guidé ici le gouvernement plutôt que ses desseins prémédités. Le président du Conseil, *informé du lieu où se cachait le trop célèbre Arton*, n'a pu qu'accomplir son devoir, c'est-à-dire que donner l'ordre de l'arrêter.

Et la conséquence de cette arrestation a été, malheureusement, de rouvrir l'ère des polémiques scandaleuses, des révélations et des délations.

La boue panamiste, qui reposait depuis trois ans, a été remuée de nouveau, et c'est à qui s'en éclaboussera et s'en salira.

Cela n'a pas suffi aux professionnels du scandale, à ces feuilles parisiennes qui l'exploitent et en vivent : on a tenté d'entraîner le président de la République dans le discrédit commun; on s'est efforcé de le déshonorer, et avec lui Madame Félix Faure.

L'indignation publique a fait justice de cette odieuse campagne. Mais pour le Panama, le scandale dure et se prolonge. Et l'on se demande comment nous en sortirons, et si l'honneur même de la République, sa réputation aux yeux du monde, ne finiront point par sombrer dans cette crise inouïe de hontes et d'ignominies.

Quelques-uns — et parmi ceux-ci un journal non suspect d'esprit réactionnaire, le *Rappel* — accusent surtout la presse comme le principal artisan de ces scandales répétés. Et ils invitent le gouvernement à recourir à des mesures exceptionnelles, à réclamer du Parlement des lois destinées à réprimer de semblables abus.

Ce serait, croyons, s'engager dans une voie dangereuse.

Nul plus que nous ne condamne et ne flétrit les procédés de ces feuilles boulevardières, avec lesquelles la *Dépêche* de Lille s'honore de rivaliser, feuilles constamment en quête de scandales à lancer et à exploiter, en inventant et en fabriquant au besoin, et déployant dans leurs récits un luxe d'imagination et de détails où la vérité est toujours chose secondaire et négligée.

Mais c'est à l'opinion publique, c'est au bon sens et à l'honnêteté populaires à en faire justice. C'est l'œuvre du temps et des mœurs, non de la loi.

La situation est à ce point compliquée et embrouillée, qu'il n'est pour le gouvernement qu'un moyen de sortir du gâchis actuel : c'est d'agir loyalement, en pleine lumière, et, sans parti-pris contre personne, sans passion et sans haine, de faire éclater la vérité.

Si d'aucuns sont atteints, tant pis pour eux. Ils iront grossir le nombre des victimes de cette triste affaire panamiste. Le pays lassé, écœuré, demande qu'on en finisse une bonne fois, qu'on liquide ce désastre passé, qu'on fasse justice des coupables, s'il y en a, et qu'on puisse, enfin, travailler en paix, sérieusement et consciencieusement, aux affaires de la France et de la République.

L'état de suspicion universelle au milieu duquel nous vivons ne saurait plus longtemps se prolonger. Il permet toutes les exagérations et toutes les légendes.

Nous avons déjà la fameuse liste des 104, qui n'a jamais existé, croyons-nous, que dans l'imagination agressive de M. Delahaye. On nous en annonce d'autres aujourd'hui, avec de nouveaux « trous » comme celui autour duquel l'ingénuité de M. Andrieux fit tant de bruit.

Les cléricaux, eux aussi, se voient mis en cause. Nous avons déjà donné les noms de toutes les feuilles cléricales qui figurent sur la liste des chèquards, plusieurs — comme le *Figaro*, le *Gaulois*, l'*Autorité*, de M. de Cassagnac — pour des sommes fabuleuses. Et voici que M. de Bonnefon, un écrivain très répandu dans le monde des prélats, raconte que « toute la catholicité a trempé les pieds dans les eaux du Panama, depuis le pape, qui perdit en jouant, jusqu'aux prélats incertains qui cagnaient en touchant des commissions... Un personnage qui portait presque le nom d'un cardinal avait imaginé de quêter presque toutes les Semaines religieuses de France... Ce personnage a touché plus de six cent mille francs... Un haut fonctionnaire du Panama disait un jour : « Je serai obligé d'avoir un secrétaire spécial pour recevoir les membres du clergé ».

Tout cela, on le voit, est peu édifiant. Et il est à craindre que cette liquidation scandaleuse ne puisse s'effectuer rapidement.

La décision dont fait preuve le gouvernement nous fait, cependant, espérer que *l'opération actuelle sera définitive*. Après l'arrestation d'Arton, il vient de décider celle du policier Dupas, dont le rôle louche a besoin d'être éclairci.

Que M. Bourgeois et ses collègues ne craignent pas d'agir avec énergie. Le pays honnête et travailleur, qui veut clore l'ère des scandales, les applaudira.

Georges ROBERT.

LA FIN DE LA SESSION

La session extraordinaire des Chambres, ouverte le 22 octobre dernier, est bien près de clore. Elle le sera du 25 au 28 décembre par décret.

Le Sénat se réunit demain pour recevoir le dépôt du rapport général sur le budget de 1896. Ce rapport sera imprimé sans retard et distribué aux sénateurs dans la journée de vendredi. De sorte que le Sénat pourra commencer la discussion du budget le samedi 31. En supposant qu'il prennent cinq séances pour le voter et qu'il y ait quelques modifications, qui obligeront un retour à la Chambre, on pourra néanmoins avoir tout terminé le samedi 28 décembre. Car on ne prévoit aucun point sur lequel puisse se produire un conflit entre les deux assemblées.

La Chambre se réunit aujourd'hui jeudi et occupera ses séances à discuter les interpellations qu'elle avait ajournées pour ne pas retarder le vote du budget.

Ces interpellations forment trois groupes :

1° Interpellations de MM. Basly et Lamendin sur les caisses de retraites des ouvriers mineurs.

2° Interpellations de M. Marcel Habert sur les concessions de phosphates algériens, de M. Flourens sur le régime du régime général de l'Algérie, de M. Saint-Germain sur les agissements des méthodistes anglais en Algérie.

3° Interpellations d'autres députés sur le *régime à instituer à Madagascar*.

Les interpellations sur l'Algérie paraissant devoir, en raison des développements qu'elles *comporteront*, occuper plusieurs séances. De sorte qu'il se pourrait que celles sur Madagascar qui donneront lieu à des débats inévitablement longs fussent reportées à la rentrée de janvier pour ne pas retarder la clôture de la session.

Animaux Savants

Les champions de l'intelligence des animaux n'ont eut point à court d'exemples pour confondre leurs adversaires, ceux qui tiennent encore pour la *vieille théorie de l'instinct*. Pourtant c'est principalement dans la race canine que l'on signalait des prodiges d'intelligence : nous avons vu le chien jouer de piquet, le chien calculateur, le chien mélomane, mais le progrès s'imitant partout, et les autres races animales, se piquant d'honneur, semblent vouloir *aussi fournir leurs sujets exceptionnels*.

On nous signale aujourd'hui tout un lot de ces *sujets, dont les mérites divers, et d'ailleurs inégaux* ne sont point à dédaigner. Glissons sur la vache irréfléchie qui vient de battre de plusieurs longueurs un cheval qui courait contre elle : il n'y a rien là qui prouve l'intelligence à aucun degré. Mais que direz-vous de ce que nos confrères appellent « *les performances intellectuelles* » du cheval *Alpha*. Cet extraordinaire Zadig, si nous en croyons les gazettes, écrit sur l'ardoise sur un tableau avec un pinceau qu'il tient *entre ses dents* ; il joue très correctement le *God save the queen* sur un harmonium à pédales : enfin, déguisé en *nourrice, il pousse dans une petite voiture d'enfant* un compagnon. Tout cela est merveilleux, sauf la voiture que tout cheval de fiacre *ferait mouvoir aussi bien que lui*. Ce cheval extraordinaire est exhibé au *Royal Aquarium* de Londres, ce qui fait supposer que lorsque les Anglais *montreront* quelque poisson savant ils l'exhiberont dans une bouteille.

Mais le cheval peintre et musicien n'est qu'une bête si on le compare au singe du Jardin zoologique de Philadelphie dont parle la *Revue scientifique* : « Il a appris dit la Revue, à allumer des allumettes ; il *peut* très bien quel est le bout qui s'enflamme par frottement ; il n'ignore point que le frottement sur une surface polie ne donne pas les mêmes résultats que sur une surface rugueuse ; il a remarqué enfin qu'il importe de tenir l'allumette par le milieu plutôt que par l'extrémité, si l'on ne veut pas risquer de la brûler entre ses doigts. »

Qu'on l'envoie en France, ce singe, et qu'on lui donne des allumettes de l'Régie, avec ou sans phosphore blanc. S'il ne les casse point et s'il les fait prendre, non seulement son intelligence ne sera plus contestée par personne, d'un avis unanime, déjà les malin que les hommes.

Echos et Nouvelles

La colonie anglaise qui habite Caboul, la capitale de l'Afghanistan, s'est augmentée d'une femme nègresse, mère Hamilton, venue dans le pays sur la demande de l'émir lui-même.

**

On vient de découvrir sur les bords du Rhin, *près de Bonn*, une sépulture mérovingienne de la dernière période de l'âge de pierre, dont la date a environ 5.000 ans.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Echo de Roubaix-Tourcoing

SÉNAT

Séance du 19 décembre 1895

AVANT-SÉANCE

La commission des boissons

La Commission des boissons a entendu aujourd'hui MM. Chaumet et Alpheus Martinet, avec une délégation des parfumeurs de ce département, qui demandent une modification à l'article 39.

Elle a reçu ensuite les représentants du syndicat national du commerce en gros et une délégation de l'association des rectificateurs d'alcool.

Ces deux délégations ont protesté contre les droits sur les liqueurs et la surélévation des droits sur l'alcool.

Ils ont proposé de faire des expériences devant la commission avec des essences concentrées.

La Commission a accepté cette proposition, et plusieurs de ses membres se rendront ultérieurement à Passy.

Enfin la Commission a entendu en dernier lieu MM. Bouillet et André Dupuy, sénateurs du Pas-de-Calais, qui au nom des intérêts de la repression ont demandé la diminution des droits sur l'alcool, et ont protesté contre le maintien du privilège des bouilleurs de cru.

Les services de voirie

Trente-six sénateurs viennent de déposer un amendement tendant à demander la disjonction du service des voies de la gestion de l'administration des services de la voirie.

Sans être opposés au principe à la réforme, ils estiment que cette disjonction ne peut être tranchée par voie budgétaire.

Les pensions de retraite

La commission d'assurance et de prévoyance sociales a adopté, sans modifications, le projet sénatorial concernant la majoration des pensions de la caisse nationale des retraites.

La dé cense nationale

La commission relative aux crimes et délits concernant la défense nationale a entendu le ministre de la guerre sur toutes les questions que soulève l'espionnage.

L'instruction préalable

MM. Marc et Constans ont été élus membres de la commission relative à la proposition sur l'instruction préalable, en remplacement de MM. de Sal et Le Royer, démissionnaires.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures 10 sous la présidence de M. Magnin, vice-président.

Eloge funèbre

M. le président. — J'ai le triste devoir d'annoncer au Sénat la mort de M. Lesier, sénateur de la Creuse, et je me fais l'interprète des sincères regrets que cette perte cause à tous nos collègues. (Assentiment unanime.)

Les poursuites contre Dupas

DEMANDE D'INTERPELLATION de M. de Lamarzelle

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Lamarzelle par laquelle il demande à interpeller le gouvernement sur les suites qu'il entend donner à la lettre de M. Ribot, demandant une enquête judiciaire sur les actes de M. Dupas, fonctionnaire de la sûreté générale.

M. de Lamarzelle. — Je demande la discussion immédiate.

M. le Garde des sceaux. — Le gouvernement a reçu, en effet, la lettre de M. Ribot dont il est question dans la demande d'interpellation. Une enquête a été ouverte et nous demandons au Sénat de renvoyer la discussion de cette interpellation jusqu'à ce que cette instruction soit close.

M. de Lamarzelle. — La raison d'ajournement n'est pas valable. Souvent on a interpellé le gouvernement sur des questions se rattachant à des instructions en cours.

M. le garde des sceaux saurait des scrupules particulier; j'en serais étonné, car le dernier cabinet a été autorisé renversé parce qu'il refusait d'empêcher sur le domaine judiciaire et dans ses déclarations, le nouveau ministère a promis qu'il agirait en sens contraire.

M. Trélluyer, si on accepte les opinions existant, je vais les exposer d'un mot. Mon interpellation ne portera pas sur l'instruction ouverte contre Dupas, mais sur des poursuites que seul le gouvernement peut ordonner.

M. le président. — Vous n'avez pas le droit de rouler sur ce terrain.

M. de Lamarzelle. — Je me bornerai à dire que je ne comprendrais d'ajournement que M. le garde des sceaux déclarait à demander l'ajournement qu'un ancien ministre, un président du conseil qui siège parmi nous, a le rôle vif dérèle du premier la parole et je crois que ce que s'il en était besoin, il serait disposé à me prêter son appui pour obtenir la discussion immédiate.

M. Ricard. — Le gouvernement maintient sa demande d'ajournement.

M. le président. — Je mets aux voix l'ajournement à un mois qui est le délai le plus bref.

Vote de l'ajournement

L'ajournement à un mois est prononcé.

Le Sénat adopte deux amendements à la loi d'intérêt local adoptés par la Chambre des députés, entre un rée deux portant prorogations de surtaxes à l'octroi de Bordeaux et à l'octroi d'Orléans.

Questions postales

L'ordre du jour appelle ensuite la première délibération sur le projet de loi portant abaissement à cinq centimes de la taxe supplémentaire de cinq centimes, dite supplémentaire sur les lettres expédiées après les levées générales.

L'article unique est adopté au scrutin à l'unanimité des votants.

Le projet de loi autorisant l'administration des postes à mettre à la disposition du public des bulletins de vote imprimés au domicile du bénéficiaire est également adopté.

LES Sociétés coopératives de production

L'ordre du jour appelle ensuite la première délibération sur le projet de loi portant abaissement à cinq centimes de la taxe supplémentaire de cinq centimes, dite supplémentaire sur les lettres expédiées après les levées générales.

L'article unique est adopté au scrutin à l'unanimité des votants.

Le projet de loi autorisant l'administration des postes à mettre à la disposition du public des bulletins de vote imprimés au domicile du bénéficiaire est également adopté.

M. Morel, rapporteur de la commission des finances, dépose le rapport sur le budget. La discussion est fixée à lundi.

La prochaine séance est donc fixée à lundi, une heure.

La séance est levée à 5 h. 15.

Physionomie du Sénat

M. de Lamarzelle a remporté aujourd'hui au Luxembourg la plus jolie vesta qu'il soit possible d'imaginer. Le jeune sénateur napoléonien avait pris son opinion de se rendre à la Chambre d'interpellation de « lancer » son interpellation, tant intimes été depuis pendant assez longtemps. Il savait par expérience que la Chambre est le milieu le plus propice pour répandre les nouvelles, et pour créer une agitation factice autour des incidents les plus insignifiants. M. de Lamarzelle doux avait pensé la même espèce-midi dans le salon de la Paix, rassurant en petits bleus et en tout il mande, aux députés de droite ou de gauche, mais surtout aux journalistes auprès desquels il un dédiée et pas de quémander un bout de sénéma.

Cette réclame ne se le fait pas manquée, aussi les tribunes, désertes à l'ordinaire, et inaccessibles aux plus quand M. de Lamarzelle a déposé sa demande d'interpellation. Pauvre politicien! sur le fait de la Chambre qui lui a accordé une chance à grand vent de la, il avait pris résolument le chemin du Luxembourg, sans se soucier de la longueur du voyage... Il en a été pour son déraquement. Le Sénat, sur la demande du garde des sceaux, a renvoyé le débat jusqu'après la clôture de l'instruction judiciaire.

M. de Lamarzelle a eu beau insister, laissant entendre qu'il avait surtout pour but d'amener à la tribune M. Loubet, dont il s'est du reste obstiné de prononcer le nom, rien n'y a fait. L'honorable sénateur de la Drôme est resté muet à son banc quand M. de Lamarzelle lui a demandé toujours d'une façon détournée, de réclamer avec lui la discussion immédiate et l'ajournement a été voté à main levée, à une assez forte majorité. Tout le centre a voté pour; la droite a voté contre. La plupart des vaincus se sont abstenus. M. de Lamarzelle n'a pas accepté son échec avec bonne grâce. Ils ne perdront rien pour attendre s'est-il écrié tandis que ces amis faisaient entendre des murmures de mécontentement.

Cela mécontentement n'a rien d'étonnant si le gouvernement qui a fait son devoir en ouvrant une instruction contre l'ex-agent Dupas, a M. Loubet, qui attend avec confiance l'issue de cette instruction, qui la majorité sénatoriale a voté un ajournement qui ne suffit pas pour faire perdre la tramontane. A la Chambre, le dépôt d'une interpellation dans le genre de celle de M. de Lamarzelle aurait soulevé un débat facile en incidents scandaleux. Le Sénat, moins emballé, a résolu d'attendre les résultats de l'enquête ouverte, quitte à mettre alors sur la selette le cabinet d'aujourd'hui et ceux d'hier, si ces résultats ne donnent pas satisfaction à l'opinion publique.

T. H.

L'AFFAIRE D'ARTON

L'ARRESTATION DE M. DUPAS

Au service anthropométrique

Paris, 18 décembre. — Dupas a été arrêté ce matin de la colline qu'il habitait rue du Dépôt et conduit au service anthropométrique de M. Bertillon, où il a été mensuré et photographié en présence du juge d'instruction. Il paraissait plus irrité qu'abattu.

Dupas s'est plaint énergiquement des mesures de rigueur dont il était l'objet.

Mme Dupas chez le juge d'instruction

A midi, M. Dupas a été conduit au cabinet du juge. M. Espinas était à ce moment en conférence avec M. Atthalin, procureur de la République.

Mme Dupas a été entendue ensuite par M. Espinas. Elle était en proie à une très vive émotion. Elle a déclaré au juge ne rien savoir des faits qui ont provoqué l'arrestation de son mari. Elle est toujours demeurée étrangère aux actes de ses fonctions.

On a perquisitionné hier au dom cile commun. On n'y a rien trouvé, « Si l'on suppose que M. Dupas possède des papiers intéressants l'ignore, a-t-elle dit, où ces papiers ont pu être cachés ».

Mme Dupas a demandé au juge de faire apporter des vêtements à son mari. L'autorisation lui a été accordée. Elle a été également autorisée à causer quelques minutes avec le détenu dans le couloir qui donne accès dans le cabinet du juge. L'entretien a eu lieu sans témoin. Tout au moins, la surveillance était exercée de loin.

M. Raoul Royère

Pour prouver qu'il n'était pas arrêté et pour bien montrer surtout qu'il redoutait peu de l'être, M. Royère est venu déjeuner ce matin au buffet du palais. Il s'est montré aussi gai que possible et a surtout insisté sur ce fait qu'il n'était venu que pour bien prouver qu'il restait libre.

En fait, il n'est point cité à l'instruction aujourd'hui.

A deux heures, M. Raoul Royère, qui avait fait prévenir par Me Desjardins M. Espinas du désir qu'il avait de le voir, s'est présenté à l'instruction. Questionné au passage par les reporters, l'avocat connaît d'Arton a dit :

« Contrairement à ce qu'ont affirmé ce matin certains journaux, je viens ici les mains et les poches vides. Je n'ai rien à ajouter au sujet des documents intéressant auxquels on a fait allusion. Il me serait donc difficile d'en livrer.

« J'ai été, hier encore, à l'occasion de son arrestation à Londres, l'avocat conseil d'Arton. Il y a eu entre nous échange de lettres suivies et hier, mais ces lettres sont jamais d'autre caractère que celui de lettres adressées par un client à son avocat.

« Que pourra nous demander M. le juge Espinas? Je l'ignore. Ce qui est vrai c'est que jusqu'à une grande partie, je pouvais *avoir bien des raisons* pour me méfier de lui, j'ai favorisé l'entrevue de Venise que Dupas avait eut pour but, afin d'arriver à une entente entre le gouvernement et Arton.

« Depuis cette entrevue, je n'ai plus eu aucune relation avec Dupas. Je n'en ai pas eu d'autres avec Arton, si ce n'est au point de vue de son extradition.

Enfin M. Royère s'est résumé aussi bien par un mot que par un geste.

Je ne suis pour rien, a-t-il dit, dans la lettre envoyée au *Figaro*, je pouvais avoir bien des raisons